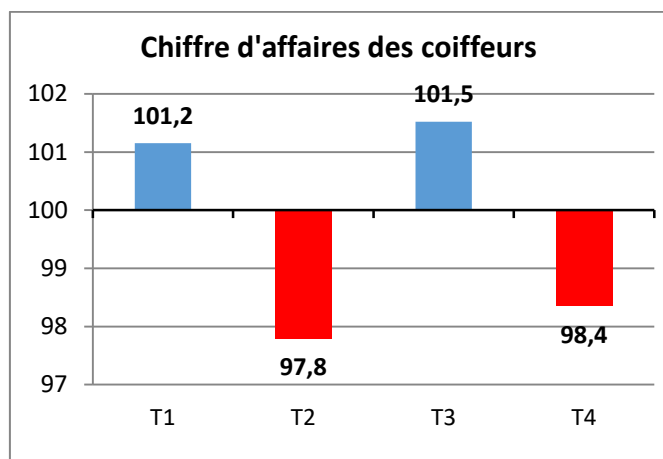


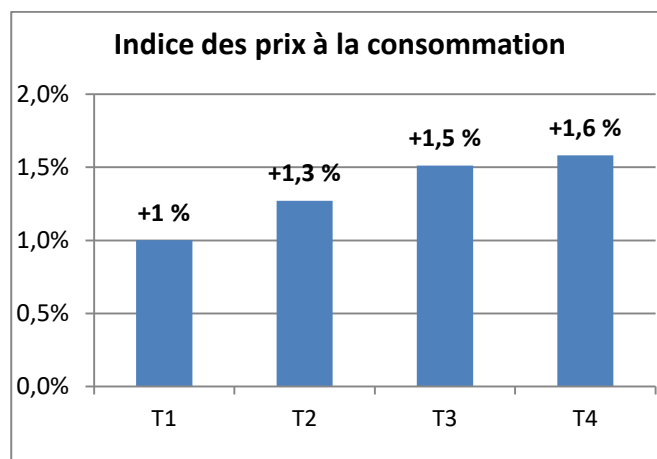
Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des coiffeurs (Naf 96.02A) - Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 9 800 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 98,4 de T4 2016 traduit une baisse du chiffre d'affaires de 1,6 % par rapport au dernier trimestre 2015.

Indice des prix dans le secteur de la coiffure (nomenclature COICOP 12.1.1) - Evolution en glissement annuel



Source : Insee - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016
Lecture du graphique : en T4 2016, les prix dans le secteur de la coiffure ont augmenté de 1,6 % par rapport au T4 2015.

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Contraction du chiffre d'affaires des salons de coiffure au cours du dernier trimestre 2016.

- Après un rebond au cours du troisième trimestre, le chiffre d'affaires des professionnels du secteur est reparti à la baisse durant le dernier trimestre 2016 : -1,6 % par rapport à la même période de 2015 et ce malgré une nouvelle hausse des prix.
- Sur l'ensemble de l'année 2016, le chiffre d'affaires des exploitants de salons de coiffure accuse une baisse de près de 0,5 %.
- Autrement dit, la profession peine à compenser la baisse de la fréquentation des salons de coiffure par des hausses de prix.

Les prix à la consommation

Des prix toujours orientés à la hausse.

- Les exploitants de salons de coiffure ont continué à accroître leurs prix de vente tout au long de l'année

2016. La hausse a atteint 1,6 % courant le dernier trimestre 2016.

- Globalement sur l'année 2016, l'indice des prix à la consommation des salons de coiffure a ainsi progressé de 1,3 % par rapport à l'année 2015. Une hausse significative dans un contexte d'inflation générale toujours très faible.

La profession en chiffres

Un des fleurons des activités artisanales !

- Avec un million de clients chaque jour ouvrable et environ 6,1 Mds€ de chiffres d'affaires annuel, la coiffure occupe le second rang des activités artisanales (22^{ème} édition des *Chiffres et Commentaires* de la Fédération des centres de gestion agréés, la FCGA).
- Le secteur de la coiffure, c'est également, pour l'année 2015, 76 500 entreprises (dont 98 % de TPE), plus de 160 000 personnes et plus de 20 000 apprentis formés.

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Simplifications pour exercer une activité artisanale.

- Depuis le 11 décembre 2016, la Chambre des métiers et de l'artisanat est tenue de faire commencer le stage

de préparation à l'installation (SPI) destiné au futur dirigeant d'une entreprise artisanale sous 30 jours.

- Passé ce délai, il n'est plus possible de refuser ou de reporter l'immatriculation de l'artisan au répertoire des métiers.

L'actu de votre secteur

- Un nouveau cas de dispense de ce stage est par ailleurs créé pour les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise d'une durée minimale de trente heures délivré par un réseau d'aide à la création d'entreprise.

Simplification de la transformation d'une EI en EIRL.

- Afin de simplifier la transformation d'une entreprise individuelle en EIRL, l'entrepreneur choisissant ce statut sans opter pour l'impôt sur les sociétés peut désormais retenir la valeur nette comptable des biens affectés au patrimoine d'affectation, telle qu'elle figure dans les comptes du dernier exercice clos si une comptabilité commerciale est tenue.
- Dans ce cas, il n'aura plus à recourir au service d'un professionnel en cas d'affectation à l'EIRL d'un bien d'une valeur supérieur à 30 K€.

Fiscale

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1^{er} janvier 2018.

- Sous la forme d'une retenue à la source par le débiteur lors du paiement des salaires et revenus assimilés ou d'un acompte acquitté par le contribuable pour les bénéficiaires professionnels, les revenus fonciers et les pensions alimentaires.
- L'administration calcule pour chaque foyer fiscal le taux du prélèvement. Un taux proportionnel peut s'appliquer lorsque le débiteur ne dispose pas d'un taux calculé par l'administration ou sur option du contribuable.
- Un crédit d'impôt « modernisation du recouvrement » s'applique pour éviter une double imposition en 2018.

Déduction de la TVA. L'administration fiscale ne peut refuser le droit à déduction de la TVA au seul motif de l'omission ou de l'inexactitude de certaines mentions obligatoires si les conditions de fond pour ouvrir droit à la déduction de la TVA sont bien remplies (CJUE).

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

Toni&Guy passe à la franchise.

- L'enseigne Toni&Guy, arrivée en France en 1998, passe à la vitesse supérieure.
- Lancée début 2015, sa franchise s'est développée à partir du second semestre 2016, le temps d'adapter le contrat anglais.

Parutions, études, salons...

Le transiteur : une leçon d'optimisme. « Tout ce qu'on m'avait déconseillé de faire... je l'ai fait ! ». C'est ainsi que



Préparé par votre expert-comptable

Contrôles de l'administration fiscale à compter de 2017.

- Instauration d'une procédure d'instruction sur place des demandes de remboursement de crédits de TVA.
- Instauration d'une nouvelle procédure de contrôle fiscal à distance réservée aux comptabilités informatisées.

Amortissements des biens d'équipement.

- Prolongation du dispositif du suramortissement exceptionnel de 40 % pour les commandes passées avant le 15 avril 2017, si l'acompte versé est d'au moins 10 % et que les biens sont acquis dans les 24 mois suivant la date de la commande.
- Le plafond de la base d'amortissement des véhicules de tourisme est porté à 30 K€ si le taux d'émission en CO² est inférieur à 20 g/km.

Amortissement des véhicules de tourisme. Le plafond de la base (18 300 €) est porté à 30 K€ pour les véhicules avec un taux d'émission de CO² inférieur à 60 g/km et ramené à 9 900 € en fonction du taux d'émission.

Renforcement du CICE. Il passe de 6 % à 7 % en 2017.

Sociale

L'aide à l'embauche PME est prorogée jusqu'au 30 juin 2017. Pour rappel, cette aide est octroyée aux entreprises de moins de 250 salariés embauchant un salarié en CDI ou en CDD de plus de 6 mois pour une rémunération n'excédant pas 1,3 Smic. Le montant de l'aide pour 2 ans est d'un maximum 4 K€ pour un même salarié.

Le Smic est porté à 9,76 € de l'heure, au lieu de 9,67 €, à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour un salarié mensualisé travaillant 35 heures par semaine, le Smic s'élève donc à 1 480,27 € par mois.

Pierre Loizon, ancien coiffeur, aime à résumer sa vie, qu'il a raconté dans un livre récemment publié, « Le transiteur » (Editions Saint-Honoré).

